

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

29 juin 2021

Date d'affichage :

9 juillet 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 5 juillet le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 29 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY (à partir de la question n° 2), MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 2), M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON (à partir de la question n° 2), MACHANEK, NIORT, MM. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 15), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Mickaël SEMANA

Mme Hélène BERTHELEMY, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Anne VEYLAND

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
absente à la question n° 1

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Véronique LYON, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
absente à partir de la question n° 16

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2021**

QUESTION N° 26

OBJET : Accessibilité : neuvième rapport de la Commission communale pour l'accessibilité – années 2019 et 2020

RAPPORTEUR : Michèle GRENET

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 21 juin 2021 et par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 22 juin 2021

Afin de répondre aux objectifs d'accessibilité définis par les lois n°2005-102 du 11 février 2005 et n°2009-526 du 12 mai 2009, le Conseil Municipal de Riom a validé la création d'une commission communale pour l'accessibilité par délibération du 26 mars 2010. La Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH) a été installée le 27 septembre 2010 et s'est réunie ensuite à plusieurs reprises. Sa composition a été renouvelée suite aux dernières élections municipales par arrêté du 1^{er} avril 2021.

Aux termes de l'article L.2143-3 du CGCT, modifié par la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, la CCAPH doit établir un rapport annuel, présenté en conseil municipal.

Ce rapport est ensuite transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Département, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le neuvième rapport de la Commission Accessibilité de Riom (ci-joint) fait état des avancées en matière de mise en accessibilité pour l'année 2019 et 2020 sur les différents points de sa compétence :

Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments municipaux se sont poursuivis comme suit :

1) Travaux d'aménagement des abords :

- ✓ Groupe scolaire René Cassin
- ✓ Mairie Annexe
- ✓ Cimetières
- ✓ Maison des associations
- ✓ Salle José Moron
- ✓ Groupe scolaire Pierre Brossolette

- ✓ Gymnase du Parc des Fêtes
- ✓ Pré Madame / Jardins de la Culture
- ✓ Faubourg de la Bade / Jardins de la Culture
- ✓ Vache Carrée
- ✓ Gymnase Jean Zay / Collège Jean Vilar

2) Travaux intérieurs :

- ✓ Mairie Annexe
- ✓ Maison des associations
- ✓ Salle José Moron
- ✓ Gymnase du Parc des Fêtes
- ✓ Gymnase de l'Amitié

Le Conseil municipal est invité à :

- **prendre acte du rapport n°9 de la Commission communale d'accessibilité.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 5 juillet 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL